

avis & rapport

**Contribution à la stratégie régionale pour
une information et une orientation tout au
long de la vie**

12 septembre 2019

Rapport et avis présentés
au nom de la commission Emploi
par **Anne-Sophie de BOULOIS** et **Jean-Marc CELLIER**

Avis n°2019-16
présenté au nom de la commission Emploi
par **Anne-Sophie de BOULOIS** et **Jean-Marc CELLIER**

Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie

12 décembre 2019



Avis n°2019-16
présenté au nom de la commission Emploi
par **Anne-Sophie de BOULOIS** et **Jean-Marc CELLIER**

12 décembre 2019

**Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout
au long de la vie**

Certifié conforme
Le Président

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ;
- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- Le rapport n° CR 2019-023 du Conseil régional d'Ile-de-France du 28 mai 2019 relatif à la Stratégie régionale de l'information et de l'orientation tout au long de la vie ;
- Le courrier de la Présidente de Région adressé au Président du Ceser, en date du 22 février 2019, demandant une contribution de la deuxième assemblée régionale autour des objectifs de la future stratégie régionale de l'information et de l'orientation.

Les actes du Ceser suivants :

- L'avis n° 2009-02 du 16 mars 2009 relatif à la politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie ;
- L'avis n° 2013-08 du 13 juin 2013 relatif au contrat de plan francilien pour le développement de la formation professionnelle 2013- 2014 ;
- L'avis n° 2016-14 du 9 novembre 2016 relatif à la contribution des politiques éducatives de la Région Ile-de-France à la réussite de tous les lycéens ;
- La note de cadrage portant sur la définition de la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie adoptée par le Bureau le 9 mai 2019.

Les autres travaux suivants :

- L'avis n° 2018-12 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du 11 avril 2018, intitulé « L'orientation des jeunes » ;
- Le document de travail n° 2019-01 de France Stratégie « Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information » et la note de synthèse de ce document de travail, intitulée « Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité » ;
- Le document « Cadre national de référence entre l'Etat et Régions de France : Pour une orientation scolaire au service de la réussite des élèves » du 28 mai 2019 ;
- Le rapport n° CR 2017-01 du Conseil régional d'Ile-de-France 2017-2021 sur le contrat de plan régional pour le développement de l'orientation et de la formation professionnelle ;
- Le développement des politiques d'orientation tout au long de la vie au niveau européen (European Lifelong Guidance Policy Network 2014) ;
- Le rapport « Refonder l'orientation. Un enjeu Etat – régions », de Pascal CHARVET, IGEN honoraire, avec la collaboration de Michel LUGNIER, IGEN, et de Didier LACROIX, IGAENR, remis au Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse le 25 juin 2019 ;
- Les rapports du CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) : « Les préconisations du CNESCO pour aider les élèves à construire leur parcours d'orientation » et « Comment l'école aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? Dossier de synthèse » de l'année 2018 ;
- Le document « Le référentiel de la fonction d'accueillant généraliste », Région Rhône-Alpes, décembre 2012 ;
- La charte du Service public francilien de l'orientation.

Considérant :

- Que le Conseil régional est aujourd'hui compétent pour agir sur l'orientation, puisque la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie crée le droit à l'orientation tout au long de la vie et que la loi de du 5 mars 2014 crée le service public régional de l'orientation (SPRO), et demande aux Régions de coordonner les actions des acteurs ;
- Que la loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » confie au Conseil régional de nouvelles compétences sur l'information des publics et conforte ainsi des compétences préexistantes, quant au rôle de coordination du Conseil régional au sein du service public régional d'orientation (SPRO) ;
- Que l'élaboration de la Stratégie régionale de l'information et de l'orientation, votée par le Conseil régional le 28 mai 2019, s'appuie sur deux outils transversaux :
 - Le portail oriane.info de l'information sur les métiers, les formations et l'emploi lancé en mars 2018 et qui doit développer en 2020 une dimension « forum des professionnels de l'orientation » ;
 - La nouvelle Agence Oriane pour l'orientation, l'emploi et la formation : s'appuyant sur Défi-Métiers, elle aura pour mission d'informer les publics et les conseillers, d'animer les réseaux Oriane sur les bassins d'emploi et de professionnaliser les acteurs du secteur.

Et trois axes d'action :

- Axe 1 : Optimiser la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des publics, et notamment des élèves, des apprentis et des étudiants.

La Région coordonne les acteurs qui développeront ces pistes d'actions, lesquelles seront opérationnelles à partir de septembre 2019 ;

- Axe 2 : Créer un réseau régional de l'orientation au plus près des Franciliens.

La Région développera notamment un réseau d'acteurs Oriane au sein de chaque bassin d'emploi ;

- Axe 3 : L'innovation au service de l'orientation.

La Région incite les acteurs à expérimenter de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

- Que la Région Ile-de-France a engagé une démarche de co-construction de sa politique d'Orientation tout au long de la vie, avec un appel à contributions de l'ensemble des acteurs initié en 2019, la tenue des Assises régionales le 25 mars 2019 et une expérimentation du déploiement territorial du SPRO au sein de trois bassins d'emploi.
- Les auditions des personnalités suivantes :
 - Sandrine LAMIRE-BURTIN, Conseillère régionale déléguée spéciale à l'orientation ;
 - Anne PERE-BRILLAULT, Conseillère régionale, Présidente de la commission orientation (SPRO) du CREFOP.

- Les entretiens avec les personnalités suivantes :

- Brahim MESSAOUDI, Membre de la commission orientation du CREFOP ;
- Jean-Christophe ULMER, Chargé de mission « Orientation tout au long de la vie », Région Ile-de-France ;
- des psychologues de l'Education nationale ;
- Elisabeth AUFFRAY et France LISE-PIOCHE, Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine ;
- Marjorie LEHELLE, Responsable emploi formation, MEDEF Ile-de-France ;
- Bruno GARCIA, Délégué régional, Fédération des entreprises d'insertion Ile-de-France ;
- un conseiller en agence Pôle Emploi ;
- Koulsoum LOGEROT, Directrice régionale, Uniformation ;
- Françoise LEMAIRE, Directrice des opérations, Défi-Métiers ;

- Valérie MULLER, Présidente, Audrey LELOUCHE, Conseillère Métiers, Place des Métiers et Jean-Robert JACQUEMARD, Président, CCI de Seine-et-Marne ;
- Laurent HUGOT, Directeur régional, ONISEP ;
- Thierry JARLET, Directeur général, Cécile DUCROS, Directrice des pôles compétences, inclusion et entreprises, Anne MICHAUT, Directrice chargée des systèmes d'information et de l'observatoire, Mission locale de Paris ;
- Elise MOISAN, Déléguée générale et Mélanie TATE, Responsable emploi en Ile-de-France, Force Femmes ;
- L'équipe du dispositif TAE (Travailler et apprendre ensemble), ATD Quart Monde Noisy-le-Grand ;
- Lahouari MERABTI, Délégué régional Ile-de-France et Evelyne BALMES, Déléguée régionale adjointe, AGEFIPH ;
- Jean-Louis PONTET, Chef du service orientation et formations supérieures, Région Ile-de-France.

Emet l'avis suivant :

Préambule :

L'avis ci-après entend enrichir la stratégie régionale telle que présentée en avril 2019 et ainsi donner des réponses opérationnelles aux questions posées par la Présidente de Région au Ceser, par son courrier du 22 février 2019.

En réponse à la question 1 : « Quels sont les principaux défis à relever dans notre Région en termes d'information des publics et d'orientation professionnelle ? »

Article 1 :

Le Ceser constate que 8,8 millions de Franciliens sont potentiellement concernés par le conseil en orientation, alors que les attentes en matière d'information et d'orientation sont de plus en plus prégnantes en Ile-de-France, notamment pour les jeunes et les demandeurs d'emploi. En outre, plus de la moitié des actifs expriment le souhait de changer de métier.

Les activités d'orientation tout au long de la vie doivent, en période de crise économique, d'exclusion sociale et de carrières incertaines, répondre à un triple enjeu :

- Un enjeu économique et social, en permettant aux citoyens de faire, de façon éclairée, les choix professionnels répondant à la fois à leurs attentes et à leur insertion ou leur évolution dans l'emploi ;
- Un enjeu de lutte contre l'exclusion sociale, en accompagnant des publics très divers (jeunes en décrochage scolaire ou sortant de l'aide sociale à l'enfance, chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violence ou en reprise d'activité, personnes placées sous main de justice, seniors en transition professionnelle, réfugiés...) ;
- La réponse aux besoins individuels de développement personnel et d'émancipation tout au long de la vie.

Dans ce contexte, le Ceser identifie pour la Stratégie régionale de l'information et de l'orientation les défis suivants :

- Enoncer et faire vivre une stratégie régionale de l'information et l'orientation selon des axes prioritaires, aussi ambitieuse que les grands principes qui font consensus et à la mesure des besoins et attentes des Franciliens en matière d'information et d'orientation ;
- Coordonner et accompagner une profusion d'acteurs diversifiés, dans un contexte institutionnel et économique en mutation ;
- Contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en demande de main-d'œuvre ;
- Construire un réseau francilien de lieux d'accueil et d'information de proximité ;
- Réussir le projet de création de l'agence de l'orientation Oriane ;
- Mettre en place un dispositif d'évaluation des actions de la Région.

En réponse à la question 2 : « Comment, dans le cadre de la loi de 2018, co-construire une information pour l'orientation au bénéfice des scolaires et de ceux qui les entourent (familles, enseignants) en lien avec les communautés éducatives ? »

Article 2 : Sanctuariser l'utilisation des crédits en provenance de l'ONISEP en faveur d'actions d'information et/ou d'orientation

La question de la gestion du transfert par l'Etat à la Région des crédits pour l'équivalent de près d'une quarantaine d'ETP (Equivalent temps plein), en provenance de l'ONISEP, doit faire l'objet d'une réflexion approfondie entre les deux institutions.

Une affectation de ces crédits qui ne garantirait pas leur « sanctuarisation » au bénéfice d'actions d'information et/ou d'orientation au profit des publics ferait courir le risque désastreux d'une perte de ces budgets au fil d'éventuelles difficultés économiques, ou de nouvelles priorités plus urgentes à satisfaire. Cette décentralisation de crédits est donc une réelle opportunité pour la Région de se positionner pleinement sur sa nouvelle compétence.

Article 3 : Mettre en place une coopération accrue avec les rectorats, autour d'un réseau de CIO pour l'orientation des jeunes

La nouvelle responsabilité confiée aux Régions doit permettre de mieux ancrer l'information dans un contexte local, en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux.

L'information et l'orientation des jeunes s'exercent aujourd'hui principalement au sein des Centres d'Information et d'Orientation (CIO). Même s'ils ne relèvent pas de la compétence de la Région, il apparaît indispensable de maintenir ce maillage de proximité dans le cadre d'une coopération Etat / Région. Des conventions en ce sens pourraient permettre de remettre à niveau ce réseau.

Renforcer ainsi la place des CIO dans le paysage francilien légitimerait leur coopération avec le SPRO.

Article 4 : Garantir la transmission d'une information gratuite, complète et objective par des professionnels respectant des principes déontologiques

Selon l'article 1 de la Charte du service public francilien de l'orientation, celui-ci est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective. Face à la croissance des ressources en ligne payantes, le Ceser réaffirme la nécessité de garantir à tous, et notamment au public scolaire, l'accès à une information gratuite, délivrée par des professionnels reconnus pour leurs compétences et leur déontologie. L'information et l'orientation sont des services publics, qui ne peuvent être laissés au secteur marchand. A tout le moins, si des outils payants sont proposés à des jeunes en recherche d'information et d'orientation, ceux-ci doivent être mis à disposition dans des structures labellisées, qui s'assurent de leur pertinence, prennent en charge les coûts d'accès pour leurs publics et assurent l'encadrement des bénéficiaires dans l'utilisation de ces ressources.

En réponse à la question 3 : « Comment développer le service public régional de l'orientation au plus près des besoins des bénéficiaires et des bassins d'emploi, de sorte que chaque Francilien ait accès au bon interlocuteur près de chez lui « sans franchir plus de deux portes » ? »

Article 5 : Construire activement un réseau francilien de lieux d'accueil et d'information de proximité

Le Ceser constate que la Stratégie régionale pour l'information et l'orientation porte majoritairement des actions numériques et / ou dématérialisées. Sans nier la pertinence et l'utilité de celles-ci, notamment pour les publics jeunes, le Ceser souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur la nécessité de garantir et de développer un maillage territorial de lieux d'accueil physiques. Ces lieux d'accueil et d'information de proximité peuvent se fonder sur des structures déjà existantes.

Le Ceser recommande de consolider deux réseaux : un réseau dédié aux jeunes proches de leur parcours scolaire, tels que les CIO, mentionnés à l'article 3, et un réseau « tous publics », plus spécifiquement dédié aux salariés et aux personnes sans emploi, sur le modèle des Cités des métiers. Selon le Ceser, ces lieux de proximité devraient être désignés par la Région, organisés en réseau, promus et labellisés, sur la base d'un socle commun et partagé d'informations, de services et de bonnes pratiques.

Article 6 : Construire et animer la communauté des acteurs au bénéfice de la réussite des parcours

Le nombre important d'opérateurs franciliens se relayant sur un même parcours impose de renforcer leur coopération et de mutualiser leurs pratiques, afin d'articuler leurs actions de manière cohérente et fructueuse. Il convient alors de développer les actions de professionnalisation et de formation aux nouveaux dispositifs, accessibles et gratuites, notamment celles mises en place par Défi-Métiers. Le Ceser préconise aussi de développer l'interopérabilité des systèmes pour fluidifier les parcours, et de valoriser une approche par les situations et non plus les seuls statuts.

Le Ceser considère aussi que la communauté des acteurs de l'orientation doit être élargie aux professionnels de l'inclusion (handicap, insertion, justice), aux réseaux de l'accompagnement associatif (Force Femmes, Solidarités Nouvelles face au chômage...), ou encore aux directions des ressources humaines, pour leur connaissance du terrain professionnel, des filières, des métiers et des entreprises, ainsi que pour leur capacité d'innovation et d'approche de nouveaux publics.

En réponse à la question 4 : « Comment stimuler l'innovation pour optimiser la diffusion de l'information, le conseil et l'accompagnement à l'orientation ? »

Article 7 : Réussir le projet de création de l'agence Oriane, en dédiant des moyens humains et financiers à la mesure des ambitions de la Région

Le Ceser approuve la création future de l'agence Oriane, agence régionale de l'orientation. Pour réussir ce projet, la future agence devra être dotée de moyens humains et financiers adéquats, à la mesure des besoins et des attentes grandissants des Franciliens en matière d'orientation. La structuration de cette agence ne pourra se faire sans une clarification du pilotage politique, opérationnel et budgétaire, ni sans une coordination optimale avec Défi-Métiers.

Article 8 : Repositionner le site oriane.info en tant que portail, en garantissant une information gratuite, complète et objective

Le Ceser encourage le repositionnement du site oriane.info vers l'ensemble des publics franciliens. Il rappelle qu'il est nécessaire de fournir aux bénéficiaires une information gratuite, complète, objective et actualisée. En particulier, oriane.info doit diffuser des contenus vérifiés et mis à jour et s'enrichir des prestations et des événements organisés par les acteurs régionaux.

En ce sens, un site internet présentant des entrées par questionnements (« je recherche un métier », « je recherche une formation »...) est préférable aux entrées par publics (« lycéens », « en recherche d'emploi »...).

Le site oriane.info doit être rattaché à la future agence Oriane. Une équipe dédiée est indispensable pour garantir la qualité du portail.

Article 9 : Contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en besoin de collaborateurs par des outils ludiques et numériques

Le Ceser constate que certaines filières sont en recherche de main d'œuvre en Ile-de-France : celles qui manquent traditionnellement de main d'œuvre comme l'hôtellerie-restauration, le secteur médico-social ou plus largement les métiers du lien, et celles en forte dynamique comme l'économie verte ou digitale.

Sans ignorer les efforts nécessaires propres à chaque filière pour faciliter les recrutements, notamment en matière de conditions de travail et d'emploi, le Ceser estime que la Région Ile-de-France pourrait participer à développer l'attractivité de ces filières en soutenant activement la création d'approches ludiques. Celles-ci peuvent prendre la forme de l'immersion virtuelle, de jeux vidéo, de recherche par reconnaissance vocale, de vidéos courtes sur les médias sociaux, de cités éphémères et/ou itinérantes des métiers... Ces outils ont vocation à être utilisés et promus sur le site oriane.info (article 8) et au sein des réseaux d'accueil de proximité dédiés à l'orientation (article 5).

Article 10 : Encourager l'immersion en entreprise

Le Ceser souhaite attirer l'attention du Conseil régional d'Ile-de-France sur l'efficacité des temps d'immersion réelle en entreprise, qui permettent aux jeunes comme aux personnes en reconversion, d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles, de valider un projet de formation ou de réorientation. La Région pourrait élaborer une définition partagée de l'immersion, recenser les entreprises, organismes, services publics et plateaux techniques disposés à accueillir des bénéficiaires, et valoriser les tuteurs.

En conclusion :

Des politiques publiques d'information et d'orientation efficaces garantissent la pertinence des investissements dans la formation et demeurent la meilleure perspective d'un emploi durable. C'est pourquoi il est aujourd'hui indispensable que la Région Ile-de-France se saisisse de ce défi de l'orientation, à la hauteur des besoins et des demandes exprimées par les Franciliennes, les Franciliens et les acteurs de la société civile organisée.

Il est important de veiller à la coopération entre les décideurs et à la coordination de tous les acteurs de l'orientation et des lieux d'accueil. Cette coopération est au cœur des enjeux pour la réussite de cette stratégie d'orientation en Ile-de-France.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 102

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0

rapport

**Contribution à la stratégie régionale pour
une information et une orientation tout au
long de la vie**

12 décembre 2019

Rapport présenté au nom de la commission Emploi
par **Anne-Sophie de BOULOIS** et **Jean-Marc CELLIER**



Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie

Rapport présenté au nom de la commission Emploi
par **Anne-Sophie de BOULOIS** et **Jean-Marc CELLIER**

12 décembre 2019

Sommaire

Résumé.....	3
Introduction.....	5
Question 1 : Quels sont les principaux défis à relever dans notre Région en termes d'information des publics et d'orientation professionnelle ?.....	9
Défi n° 1 : Enoncer et faire vivre une Stratégie régionale de l'information et de l'orientation selon des axes prioritaires, aussi ambitieuse que les grands principes qui font consensus	9
Défi n° 2 : Coordonner et accompagner une profusion d'acteurs diversifiés	10
Défi n° 3 : Contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en demande de main-d'œuvre	10
Défi n° 4 : Construire activement un réseau francilien de lieux d'accueil et d'information de proximité.....	11
Défi n° 5 : Réussir le projet de création de l'agence Oriane.....	11
Défi n° 6 : Mettre en place un dispositif d'évaluation des actions de la Région	11
Question 2 : Comment, dans le cadre de la loi de 2018, co-construire une information pour l'orientation au bénéfice des scolaires et de ceux qui les entourent (familles, enseignants) en lien avec les communautés éducatives ?	13
L'accès à une information gratuite complète et objective.....	13
Des moyens nouvellement dédiés à l'information, un enjeu en partage.....	14
La profusion de sites internet, source de complexité	15
Le risque du tout numérique.....	15
L'indispensable coopération avec les rectorats autour d'un réseau de CIO	16
Les 54 heures d'orientation en EPLE, une opportunité à saisir ensemble	17
Question 3 : Comment développer le service public régional de l'orientation au plus près des besoins des bénéficiaires et des bassins d'emploi, de sorte que chaque Francilien ait accès au bon interlocuteur près de chez lui « sans franchir plus de deux portes » ?.....	19
Clarifier le pilotage de la politique d'orientation tout au long de la vie en Région Ile-de-France	19
Concevoir la « première porte » d'une orientation au service de tous, et sur l'ensemble du territoire.....	20
Construire un accueil professionnel de proximité pour tous les publics	21
Faire vivre ces lieux d'accueil en créant des pratiques communes	22
Promouvoir ces lieux d'accueil	22
Construire et animer la communauté des acteurs de l'orientation au bénéfice des parcours	22

Question 4 : Comment stimuler l'innovation pour optimiser la diffusion de l'information, le conseil et l'accompagnement à l'orientation ?	25
Réussir la création d'une agence régionale de l'orientation	25
Repositionner le site oriane.info vers une orientation pour tous.....	26
Recenser ou créer des outils ludiques et numériques pour l'intérêt et l'attractivité des filières..	27
Faciliter, promouvoir, encourager l'immersion en entreprise.....	27
Développer l'orientation tout au long de la vie jusqu'à la transition post professionnelle.....	28
Conclusion	29
Remerciements	31
Liste des membres de la commission Emploi	33
Liste des membres de la commission Education, Formation, Enseignement et Recherche	35
Glossaire	37
Bibliographie.....	39

Résumé

Le Ceser constate que 8,8 millions de Franciliens sont potentiellement concernés par le conseil en orientation, alors que les attentes en matière d'information et d'orientation sont de plus en plus prégnantes en Ile-de-France, notamment pour les jeunes et les demandeurs d'emploi. En outre, plus de la moitié des actifs expriment le souhait de changer de métier.

Les activités d'orientation tout au long de la vie doivent répondre à un triple enjeu : éclairer des choix professionnels répondant à la fois aux attentes et à l'insertion dans l'emploi de chacun, lutter contre l'exclusion sociale et répondre aux besoins individuels de développement personnel et d'émancipation.

Dans ce contexte, le Ceser identifie pour la Stratégie régionale de l'information et de l'orientation les défis suivants :

- Enoncer et faire vivre une stratégie régionale de l'information et l'orientation selon des axes prioritaires, aussi ambitieuse que les grands principes qui font consensus et à la mesure des besoins et attentes des Franciliens en matière d'information et d'orientation ;
- Coordonner et accompagner une profusion d'acteurs diversifiés, dans un contexte institutionnel et économique en mutation ;
- Contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en demande de main-d'œuvre ;
- Construire activement un réseau francilien de lieux d'accueil et d'information de proximité ;
- Réussir le projet de création de l'agence de l'orientation Oriane ;
- Mettre en place un dispositif d'évaluation des actions de la Région.

Pour répondre à ces défis, le Ceser propose dans ce rapport de :

- Réussir le projet de création de l'agence Oriane, en dédiant des moyens humains et financiers à la mesure des ambitions de la Région et en assurant une coordination optimale avec Défi-Métiers ;
- Construire activement un réseau francilien de lieux d'accueil et d'information de proximité, maillant l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place une coopération accrue avec les rectorats, autour d'un réseau de CIO pour l'orientation des jeunes ;
- Sanctuariser l'utilisation des crédits en provenance de l'ONISEP en faveur d'actions d'information et/ou d'orientation ;
- Garantir la transmission d'une information gratuite, complète et objective par des professionnels suivant des principes déontologiques ;
- Construire et animer la communauté des acteurs au bénéfice de la réussite des parcours, par des actions de professionnalisation rendues gratuites, et par le développement de l'interopérabilité entre les différents systèmes des acteurs ;
- Repositionner le site oriane.info vers l'ensemble des publics franciliens, en garantissant indispensablement une équipe dédiée ;
- Contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en besoin de collaborateurs en soutenant la création d'outils ludiques et numériques ;
- Encourager l'immersion en entreprise.

Introduction

« Le courage, dans le désordre infini de la vie qui nous sollicite de toutes parts, c'est de choisir un métier et de le bien faire [...] cependant, de ménager à son regard, à son esprit, quelques échappées vers le vaste monde et des perspectives plus étendues ».

Extrait de « Discours à la jeunesse », Jean Jaurès, 30 juillet 1903

Dans ce discours prononcé au lycée d'Albi en 1903, Jean Jaurès s'adresse à de jeunes étudiants et les invite à aiguiser leur « esprit libre ». Même si la citation ci-dessus doit être replacée dans le contexte d'un discours étoffant la doctrine pacifiste de Jaurès, ces mots peuvent encore résonner aux oreilles des Franciliens. Cet extrait étonnamment moderne, conserve, plus d'un siècle après, toute sa pertinence. Il met en exergue l'enjeu du choix dans le cadre de l'insertion professionnelle, dont la personne elle-même se doit d'être actrice. Il porte l'idée d'une orientation ouverte, dynamique tout au long de la vie, au profit d'une émancipation de chacun.

De nouvelles compétences information – orientation pour les Régions

Le Conseil régional est aujourd'hui compétent pour agir sur l'orientation :

- La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie crée le droit à l'orientation tout au long de la vie ;
- La loi du 5 mars 2014 crée le service public régional de l'orientation (SPRO) tout au long de la vie, et demande aux Régions de coordonner les actions des acteurs ;
- La loi du 5 septembre 2018 intitulée « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » donne aux Régions la responsabilité d'informer sur les métiers, les formations et les emplois. L'article 18 charge ainsi les Régions « d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, d'élaborer et de diffuser la documentation correspondante, en direction des élèves et de leurs familles, ainsi que des étudiants et des apprentis, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ».

Une nouvelle stratégie de la Région Ile-de-France

La Stratégie régionale de l'information et de l'orientation tout au long de la vie, dont le nouveau plan d'actions a été adopté le 28 mai 2019, se fonde sur les éléments suivants :

- une série de constats, réalisés par la Région et ses partenaires,
- six principes fondateurs,
- une méthode : la concertation avec les acteurs,
- une expérimentation dans trois bassins d'emploi.

Les constats de la Région Ile-de-France :

- Le monde du travail se transforme très rapidement, et avec lui les aspirations des citoyens ;
- Les citoyens expriment le besoin de conseil et d'accompagnement (orientation scolaire ou évolution professionnelle) : nombre d'entre eux sont perdus, et lorsqu'ils sont renseignés, estiment ne pas être suffisamment accompagnés ;
- Certains employeurs manifestent des difficultés à identifier et recruter les compétences adéquates ;
- Les actifs souhaitent davantage changer de métier : 75 % d'entre eux sont prêts à en changer mais ne connaissent pas les dispositifs qui pourraient les accompagner dans cette démarche ;
- L'accès à l'information sur les formations et les métiers demeure inégal : 1 jeune sur 5, entre 18 et 25 ans, estime ne pas avoir eu le choix de son orientation scolaire ;
- Les démarches existantes sont peu efficaces : la projection dans la formation est faible et conduit à de nombreux abandons ;

- L'autocensure des filles et des femmes demeure une réalité prégnante ;
- La terminologie des métiers reste abstraite, difficile à appréhender.

Les principes qui ont guidé l'élaboration de la Stratégie régionale :

- Créer un continuum élève / adulte, soit entre l'orientation scolaire et professionnelle ;
- Faire émerger une marque commune « SPRO » (Service public régional de l'orientation), pour améliorer la confiance et la visibilité de l'offre existante ;
- Concevoir de nouveaux outils avec les réseaux de conseillers, afin d'améliorer la proximité des services ;
- Développer une communauté d'acteurs, notamment au sein des bassins d'emploi, pour rapprocher l'offre et la demande et répondre au besoin de proximité ;
- Lier étroitement les acteurs de l'orientation et les acteurs économiques des bassins d'emploi ;
- Prendre en compte la dimension de l'accessibilité des nouveaux outils aux personnes en situation de handicap.

La concertation avec les acteurs :

- L'expérimentation, en 2017 et 2018, du déploiement territorial du SPRO au sein de trois bassins d'emploi ;
- L'appel aux contributions de l'ensemble des acteurs (une cinquantaine de contributions ont été reçues) ;
- L'organisation des Assises de l'orientation le 25 mars 2019, rassemblant 300 professionnels.

La stratégie s'appuie sur deux outils transversaux et trois axes :

- Le portail oriane.info, présentant des informations sur les métiers, les formations et l'emploi lancé en mars 2018 et qui doit développer en 2020 une dimension « forum des professionnels de l'orientation » ;
- La nouvelle Agence Oriane pour l'orientation, l'emploi et la formation : s'appuyant sur Défi-Métiers, elle aura pour mission d'informer les publics et les conseillers, d'animer les réseaux Oriane sur les bassins d'emploi et de professionnaliser les acteurs du secteur.

Le Plan d'action se divise en trois axes, lesquels sont développés en 15 pistes d'action :

- Axe 1 : Optimiser la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des publics, et notamment des élèves, des apprentis, et des étudiants.

La Région coordonne les acteurs qui développeront ces pistes d'actions, lesquelles seront opérationnelles à partir de septembre 2019.

- Axe 2 : Créer un réseau régional de l'orientation au plus près des Franciliens.

La Région développera notamment un réseau d'acteurs Oriane au sein de chaque bassin d'emploi.

- Axe 3 : L'innovation au service de l'orientation.

La Région incite les acteurs à expérimenter de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

La mise en œuvre de la Stratégie régionale débutera en septembre 2019. Le pilotage de la stratégie sera assuré par un comité de suivi (membres du SPRO et autorités académiques) et la commission orientation du CREFOP (avec l'ensemble des « têtes de réseaux » du secteur de l'orientation).

L'expérimentation dans les bassins d'emploi (SPRO Le Lab) :

La territorialisation de l'orientation en Région Ile-de-France a été expérimentée dans trois bassins d'emploi tests : Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12), Versailles Saclay, et Sud 77, pour la création de « réseaux Oriane » propres à chaque bassin. Cette expérimentation a surtout porté sur la coordination des acteurs de chaque territoire. Cette mise en réseau est très demandée par les acteurs de l'orientation.

Les acteurs de ces bassins d'emploi ont indiqué leurs besoins spécifiques : travailler de manière collective, mieux répondre aux besoins des individus, s'éloigner des pratiques de travail en silo... .

SPRO Le Lab : le bilan d'expérimentation par Défi-Métiers

L'expérimentation de la territorialisation du service public de l'orientation dans trois bassins d'emploi franciliens a démontré le besoin de coordination et d'interconnaissance des acteurs des territoires. En revanche, elle n'a pas débouché sur des projets d'offre de service, de modalités d'interventions différenciées sur les territoires. Cela laisse à la Région le choix de son ambition stratégique : animation des acteurs professionnels ou pilotage des opérateurs, notamment pour un plan élaboré de l'accueil des bénéficiaires.

Le champ de la contribution du Ceser

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle stratégie, la Présidente de Région a souhaité, par courrier en date du 22 février adressé au Président du Ceser, mobiliser la deuxième assemblée régionale pour alimenter la Stratégie régionale, autour des quatre questions suivantes :

- 1) Quels sont les principaux défis à relever dans notre Région en termes d'information des publics et d'orientation professionnelle ?
- 2) Comment, dans le cadre de la loi de 2018, co-construire une information pour l'orientation au bénéfice des scolaires et de ceux qui les entourent (familles, enseignants) en lien avec les communautés éducatives ?
- 3) Comment développer le service public régional de l'orientation au plus près des besoins des bénéficiaires et des bassins d'emploi, de sorte que chaque Francilien ait accès au bon interlocuteur près de chez lui « sans franchir plus de deux portes » ?
- 4) Comment stimuler l'innovation pour optimiser la diffusion de l'information, le conseil et l'accompagnement à l'orientation ?

Le concept d' « orientation tout au long de la vie » pour l'action publique :

Les définitions régionale et européenne de l'orientation tout au long de la vie sont très proches.

La définition régionale, extraite du Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle 2017-2021 indique que « *l'orientation est un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs centres d'intérêts, de prendre des décisions [...] et de gérer leurs parcours de vie [...]. L'orientation comprend des actions individuelles et collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière* ».

L'acceptation européenne est proposée par European Lifelong Guidance Policy Network (ELGPN) : « L'orientation tout au long de la vie (OTLV) désigne toute une gamme d'activités qui permettent aux usagers, quel que soit leur âge, d'identifier leurs capacités, compétences et intérêts, de prendre des décisions pertinentes concernant leur éducation, formation et profession, et de mener à bien les choix de vie individuels concernant la formation, le métier exercé et les autres domaines dans lesquels ces capacités sont acquises ou utilisées. L'OTLV est dispensée dans différents cadres tels que l'éducation, la formation, l'emploi, le cadre communautaire et la sphère privée »¹.

La conception de l'orientation retenue par la Région Ile-de-France est bien celle d'un processus continu, qui englobe l'information, et qui a pour objectif de donner des clefs à chacun pour faire ses propres choix.

¹ Développement des politiques d'orientation tout au long de la vie, un kit de ressources européen - ELGPN (2014)

Il est primordial de distinguer les champs respectifs de l'orientation, de la formation et de l'emploi. L'avis du Ceser se concentre sur l'orientation comme un sujet propre, mais connecté aux deux autres sujets. L'orientation est un temps particulier, qui détermine la formation et l'emploi, mais qui n'est ni un dispositif de formation ni un dispositif lié à la recherche d'emploi. Néanmoins, les acteurs de la formation et de l'emploi complètent souvent ceux de l'orientation voire se partagent le même champ. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'orientation en soi, tout en la liant à la formation et à l'emploi.

Les défis de l'orientation :

Les activités d'orientation tout au long de la vie doivent, en période de crise économique, d'exclusion sociale et de carrières incertaines, relever un triple enjeu :

- Un enjeu économique et social, en permettant aux citoyens de faire, de façon éclairée, les choix professionnels répondant à la fois à leurs attentes et à leur insertion ou leur évolution dans l'emploi ;
- Un enjeu de lutte contre l'exclusion sociale, en accompagnant des publics très divers (jeunes en décrochage scolaire ou sortant de l'aide sociale à l'enfance, chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violence ou en reprise d'activité, personnes placées sous main de justice, seniors en transition professionnelle, réfugiés...);
- La réponse aux besoins individuels de développement personnel et d'émancipation tout au long de la vie.

L'information et l'orientation sont des sujets de préoccupation croissante, notamment pour les Franciliens. L'inquiétude des jeunes quant à leurs procédures d'inscriptions, aux places disponibles dans les formations, mais aussi, in fine, à la pertinence de leurs choix, est prégnante en Ile-de-France. Cette incertitude est plus sensible pour ceux qui sont éloignés de l'information, posant ainsi la question de la proximité des lieux d'information mais aussi de la connaissance de l'existence de tels dispositifs par tous. C'est pourquoi, dans un contexte d'accentuation des inégalités sociales et territoriales en Ile-de-France², l'orientation doit être considérée comme un outil pouvant participer à leur réduction.

L'orientation est également un des domaines de rencontre de l'ensemble des acteurs régionaux, des services publics de l'éducation, de la formation et de l'emploi, des corps constitués, des chambres consulaires, des entreprises et des citoyens. Il est primordial d'y créer des synergies stratégiques et techniques. C'est la mission de la Région d'y parvenir.

Le propos de ce rapport est d'enrichir la Stratégie régionale toute naissante de l'orientation de manière à lui permettre de couvrir toutes les possibilités offertes par le nouveau contexte institutionnel, technologique et économique.

² Gentrification et paupérisation au cœur de l'Ile-de-France. Evolutions 2001-2015 - Institut Paris Région (mai 2019)

Question 1 : Quels sont les principaux défis à relever dans notre Région en termes d'information des publics et d'orientation professionnelle ?

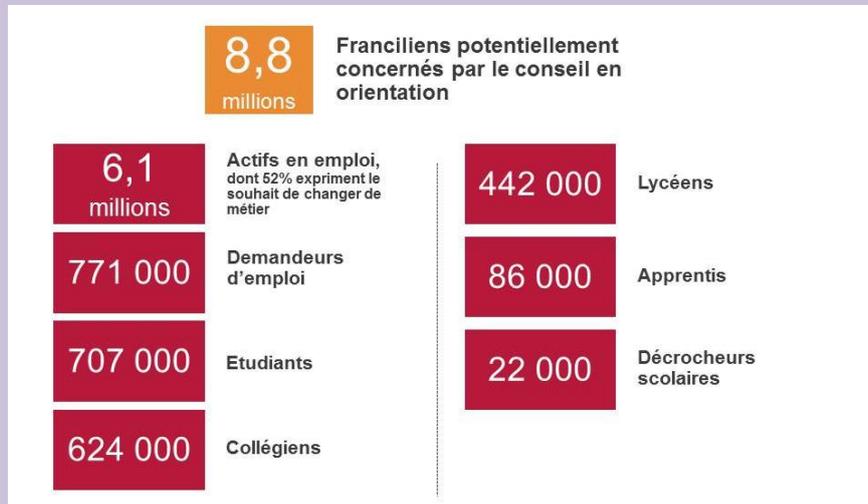
Les défis listés ci-dessous font l'objet de propositions concrètes, développées au sein des questions 2, 3 et 4.

Défi n° 1 : Enoncer et faire vivre une Stratégie régionale de l'information et de l'orientation selon des axes prioritaires, aussi ambitieuse que les grands principes qui font consensus

Les différents acteurs s'accordent sur la définition du concept d'orientation. Elle constitue un droit, et relève d'un service public et de l'intérêt général. Elle doit être gratuite, accessible (c'est-à-dire lisible) au plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire (c'est-à-dire à proximité des demandeurs). L'orientation nécessite un accompagnement et doit être au service de la personne : les méthodes prescriptives sont à éviter au profit d'une démarche éducative laissant place à la pédagogie expérientielle. L'orientation nécessite un accompagnement notamment pour prendre en compte certaines situations spécifiques.

Néanmoins, au-delà de ce consensus, il paraît important de définir des priorités claires et précises qui guideront la Stratégie régionale. Ceci suppose aussi d'allouer des dotations budgétaires à la hauteur de ces ambitions. Ces priorités et ces moyens sont d'autant plus incontournables en Région Ile-de-France du fait de la volumétrie des publics en jeu.

Les publics-cibles de la Stratégie régionale de l'orientation sont considérables :



Sources : Service orientation et formations supérieures - Région Ile-de-France
Etude « S'orienter aujourd'hui. Décryptages, dynamiques et enjeux » - Le Lab'Ho (septembre 2019)

Défi n° 2 : Coordonner et accompagner une profusion d'acteurs diversifiés

Il existe une profusion d'acteurs, d'initiatives et de volontés sur le territoire francilien, certains n'étant pas nécessairement reliés à l'action régionale aujourd'hui. Les champs d'intervention et les publics-cibles semblent tous traités et portés par les différents acteurs. Cependant, ces actions apparaissent peu lisibles et peu connues. Il appartient à la Région de les coordonner : c'est un objectif en soi.

Les acteurs de l'orientation (« premier niveau » | information – conseil) sont très nombreux sur le territoire francilien :



Source : Cartographie interactive de Défi métiers <https://www.defi-metiers.fr/orientation/recherchemap>

Le contexte institutionnel (redéfinition des compétences Etat / Régions pour l'orientation et la formation, création des Opérateurs de compétences – OPCO, création du Compte Personnel de Formation, redéfinition du Conseil en évolution professionnelle...) et économique (nouvelles formes d'emploi, digitalisation...) bouleverse le cadre d'intervention des acteurs de l'orientation, leurs habitudes de travail ou encore leurs manières d'appréhender les publics. Il convient alors de prendre en considération leurs interrogations devant la persistance des inégalités dans l'orientation, ainsi que devant l'anxiété de l'opinion publique sur l'orientation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de grande précarité, et soutenir leur action par des plans de formation et des outils de partage de compétences et d'expériences.

Plus particulièrement concernant l'orientation des jeunes, la Région doit prendre la mesure des compétences qui lui sont déléguées auprès des jeunes scolaires et coordonner son action avec les trois rectorats de l'Île-de-France.

Défi n° 3 : Contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en demande de main-d'œuvre

De trop nombreuses filières économiques franciliennes souffrent d'un déficit de main-d'œuvre. Bien que la question ne puisse se résoudre simplement avec des opérations de communication, travailler sur l'intérêt et l'attractivité des filières est vital pour les Franciliens et pour le développement du territoire. Aux côtés des acteurs économiques, la Région peut contribuer à créer et déployer des outils originaux pour rendre ces secteurs plus attractifs, notamment auprès des plus jeunes, en garantissant la transmission d'une information objective aux demandeurs.

Défi n° 4 : Construire activement un réseau francilien de lieux d'accueil et d'information de proximité

Il est nécessaire de garantir un accueil physique de qualité des demandeurs, en développant des lieux d'accueil de proximité. En effet, les publics les plus désorientés, les plus fragiles et les plus précaires sont souvent les plus éloignés du numérique. Même si les plateformes numériques sont nécessaires, elles ne suffisent pas pour prendre en compte les besoins réels et précis des usagers.

Défi n° 5 : Réussir le projet de création de l'agence Oriane

La création de l'agence Oriane est en enjeu fondamental de la nouvelle Stratégie, dont elle constitue un axe clair, et permettra de développer la lisibilité des actions d'orientation. La réussite du positionnement, de la structuration et de la mise en œuvre concrète de cette agence sera essentielle pour améliorer les démarches d'orientation. Ses missions sont donc à définir clairement. La Région doit mesurer l'importance de la mise à disposition de moyens adéquats (humains, financiers et technologiques) à cette agence Oriane, afin de garantir l'implémentation de la Stratégie régionale de l'orientation.

Défi n° 6 : Mettre en place un dispositif d'évaluation des actions de la Région

La Stratégie récemment adoptée par la Région doit être évaluée selon des critères objectifs, afin de repérer des dysfonctionnements et des perspectives d'amélioration, et mettre en place des actions correctives. Ainsi, des données de fréquentation des sites internet et des lieux (historiques et comparées), des enquêtes d'usage et de satisfaction auprès du public-cible comme des acteurs, des indicateurs de résultats pour l'ensemble des actions de la Région... doivent être définis et analysés par les acteurs eux-mêmes.

Question 2 : Comment, dans le cadre de la loi de 2018, co-construire une information pour l'orientation au bénéfice des scolaires et de ceux qui les entourent (familles, enseignants) en lien avec les communautés éducatives ?

Co-construire suppose d'élaborer ensemble quelque chose (qui n'existe pas ? Ou qui existe déjà mais différemment ?...) et réponde aux besoins des deux parties, d'où une première difficulté en Ile-de-France : réunir des acteurs qui n'ont pas le même périmètre géographique ou sont « en devenir » :

- Ainsi, du côté de l'Education nationale, l'existence de trois rectorats, décisionnaires sur le territoire francilien (même s'il existe une instance académique régionale) ;
- Ainsi, du côté de la Région Ile-de-France, un manque de structuration des services concernés, en l'absence d'une Direction dédiée, ou autre structure équivalente.

A ce stade de la décentralisation d'une compétence qui devient donc nouvelle pour la Région – l'information sur les formations et les métiers –, le Ceser souhaite poser quelques grands principes auxquels tant la Région que l'Etat d'ailleurs devraient se conforter.

Le partage des responsabilités entre l'Etat et les régions est en effet complexe :

- La loi du 5 septembre 2018 intitulée « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » confirme aux Régions leur place prépondérante en matière de coordination des acteurs de proximité et leur responsabilité en termes d'information sur les métiers, les formations et les emplois.

Son article 18 charge ainsi les Régions « d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, d'élaborer et de diffuser la documentation correspondante, en direction des élèves et de leurs familles, ainsi que des étudiants et des apprentis, notamment dans les établissements scolaires et universitaires » ;

- L'Etat conserve la responsabilité de l'information sur les formations initiales, et la mission régaliennne de l'orientation des publics scolaires.

Or, s'intéresser à l'information pour l'orientation se conçoit difficilement sans s'interroger sur l'organisation de l'orientation... .

L'accès à une information gratuite complète et objective

Selon l'article 1 de la Charte du Service Public Francilien de l'Orientation, celui-ci est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective.

Ces principes notamment de gratuité et d'objectivité ont pour objectif de garantir l'égalité de traitement dans l'accès à l'information et le rôle de correction des inégalités sociales que doit jouer l'orientation notamment scolaire.

Concernant toute personne, ils concernent bien évidemment au premier chef les scolaires.

Or on constate de plus en plus que l'accès à des ressources en ligne devient payant, que ce soit pour :

- Editer des ressources postées sur des sites nationaux ;
- Consulter des données de sites payants auxquels renvoient des sites publics, nationaux ou régionaux ;
- Accéder à des outils d'aide à l'orientation développés par des start-up dont le modèle économique n'est pas, qui plus est, assuré... .

L'information et l'orientation ne doivent pas devenir des marchés laissés aux mains du secteur marchand ; ce sont des services publics.

A tout le moins, si des outils payants sont proposés à des jeunes en recherche d'information et d'orientation, ceux-ci doivent être mis à disposition dans des structures labellisées, qui s'assurent de leur pertinence et prennent en charge les coûts d'accès pour leurs publics bénéficiaires (achat de licences, abonnements, connexions...) et assurent l'encadrement des bénéficiaires dans l'utilisation de ces ressources.

Des moyens nouvellement dédiés à l'information, un enjeu en partage

La perspective du transfert par l'Etat à la région de crédits pour l'équivalent de près d'une quarantaine d'ETP en provenance de l'ONISEP doit être l'objet d'une réflexion approfondie entre la région et les services de l'Etat concernés au plan régional sur l'utilisation de ces crédits.

Une affectation de ces crédits qui ne garantirait pas leur « sanctuarisation » au bénéfice d'actions d'information, d'orientation et d'accompagnement humain au profit des publics cibles ferait courir le risque désastreux d'une perte de ces budgets au fil d'éventuelles difficultés économiques, ou de nouvelles priorités plus urgentes à satisfaire.

Cette décentralisation de crédits est une réelle opportunité pour la Région de se positionner pleinement sur sa nouvelle compétence, en ayant comme fil conducteur de son action l'affirmation que l'information et l'orientation sont des services publics ; cette affirmation a aussi pour corollaire le refus de l'externalisation de cette compétence.

Refuser l'externalisation, c'est aussi s'assurer que le rapprochement avec le monde de l'emploi ne se fasse pas, dans les établissements scolaires, sans encadrement conjoint des services de l'Etat et de la Région, ce pour éviter au pire des risques de dérives sectaires, au mieux des présentations trop orientées sur des besoins immédiats et un manque d'objectivité et de fiabilité de l'information délivrée.

La création d'une banque de données régionales des intervenants mobilisables en établissements scolaires après labellisation régionale est un vrai axe de travail pour l'Etat et la Région.

D'une part, elle outillerait les équipes pédagogiques quant aux ressources qu'ils peuvent mobiliser dans ce champ.

D'autre part, le public adolescent est un public particulièrement sensible aux phénomènes d'influence voire d'emprise, souvent peu armé pour faire la part de l'objectivité des informations qu'il reçoit.

Il est donc important pour les jeunes et les familles que leur soit garantie la déontologie des intervenants et organismes qu'ils seront amenés à rencontrer.

Leurs propositions d'intervention doivent pouvoir répondre à une démarche de découverte progressive des milieux et activités professionnelles, milieux et activités eux-mêmes en évolution, tout au long des sept années de scolarité dans l'enseignement secondaire et/ ou de formation.

L'orientation des jeunes scolaires s'inscrit ainsi dans une temporalité longue.

En ce sens, tout reste à co-construire, ou à repenser, à mettre en synergie.

De nombreux acteurs sont mobilisables : les CCI, les CMA, les organisations professionnelles, les fédérations, les entreprises elles-mêmes.

Il y a aussi le réseau des CET – Conseillers de l'Enseignement Technologique – nommés par les rectorats, mais peu mobilisés à ce jour sur le terrain.

La profusion de sites internet, source de complexité

Dans un contexte incertain et mouvant, le risque de « doublonnage » des informations, que l'on constate déjà entre des sites nationaux et des sites régionaux, voire entre des sites régionaux eux-mêmes, peut être accru.

Il vient d'un manque certain jusqu'à présent de coordination entre décideurs, sans doute complexifié par le fait que le territoire francilien est aussi un territoire national. Ce doublonnage est une source de gâchis, dans un contexte de raréfaction financière, et d'incompréhension pour les utilisateurs.

A l'inverse, il est en soi intrinsèquement porteur de « trous dans la raquette », par manque de mise à jour des données (le problème de la maintenance des sites) et de moyens à la hauteur de ce que devraient être les ambitions en la matière.

La décentralisation en cours risque aussi de générer des trous de système, dont les perdants seront celles et ceux censés en être les bénéficiaires :

- Que va devenir la plate-forme de réponse en ligne de l'ONISEP ?
- Que va-t-il advenir des pages régionales de l'ONISEP et des publications en rapport ?...

La Région pourrait ainsi reprendre à son compte la publication de ces sources existantes.

Face à ces nombreuses incertitudes, il paraît nécessaire que la Région s'empare clairement et de manière volontariste de ces différentes problématiques, quitte à faire précéder son action d'un état des lieux de l'existant.

Ces problèmes ne sont pas propres aux jeunes, mais prennent un tour particulier concernant cette population, du fait du nombre de sites s'adressant à eux : site de l'ONISEP conçu par l'Etat, site oriane.info conçu par la Région, site lesmetiers.net conçu par Défi-Métiers et financé par la Région avant oriane.info... .

Il faudra nécessairement dans le futur jouer la complémentarité et non l'opposition, en fonction de l'expertise de chacun.

Le risque du tout numérique

Tout miser sur le développement de l'information en ligne, via des portails ou sites internet peut satisfaire un besoin renouvelé d'information dynamique, à jour et attractive.

Pour autant, il y a un risque de laisser de côté des publics, ici les jeunes et leurs parents, qui n'ont pas les codes pour naviguer en autonomie et exploiter l'information recueillie, à savoir les personnes socialement défavorisées, les personnes en difficultés avec le français, les personnes handicapées en cas de défaut d'accessibilité des ressources mobilisables... .

Il existe donc un risque de reproduction des inégalités et des fractures sociales déjà évoquées.

L'information n'est en effet pas une fin en soi, mais un moyen, pour les jeunes et leur entourage, de construire un projet professionnel d'insertion dans la société.

L'information est donc au service de l'orientation, qui est un processus requérant un accompagnement humain (sauf, éventuellement, pour celles et ceux qui ont déjà, de par le milieu dans lequel ils évoluent, toutes les clés...).

L'indispensable coopération avec les rectorats autour d'un réseau de CIO

La nouvelle responsabilité confiée aux régions doit permettre de mieux ancrer l'information dans un contexte local, en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux.

L'orientation scolaire a de nombreuses particularités qu'il est indispensable de reconnaître et de prendre en compte : il s'agit de la première orientation d'individus en pleine période de développement (physique, intellectuel, affectif, identitaire) et pour lesquels les choix sont construits, et les décisions prises, avec et sous la responsabilité des familles.

Cette orientation, caractérisée aussi par une temporalité longue, nécessite des ajustements progressifs de leurs choix.

Le conseil en orientation est au cœur des missions des psychologues de l'Education nationale (les « PsyEN », ex COP – Conseillers en orientation professionnelle).

C'est une ressource et un levier pour favoriser chez des jeunes mobilisation, motivation et réussite dans le parcours scolaire et de formation dans lequel ils souhaitent s'engager, ou sont engagés.

Cette compétence est spécifique ; elle est aujourd'hui celle des « psyEN », qu'ils soient cliniciens ou psychologues du travail, ce qui nécessite plusieurs années de formation en rapport.

Elle s'exerce aujourd'hui principalement en CIO qui, dans un paysage où il existe peu de lieux de service public de proximité accueillant tous les adolescents et leurs familles quelle que soit leur situation, en difficulté ou non, scolarisés ou non, sont des lieux originaux indépendamment des établissements scolaires et de leurs logiques internes, tout autant que de structures d'insertion ou de soins que rejettent souvent les jeunes et les familles car apparaissant stigmatisantes.

Le CIO en tant que service public de l'Education nationale, est un lieu neutre pouvant répondre aux nombreuses questions que se posent les familles quant à la réussite et l'avenir de leur enfant quelle que soit sa situation. Les familles et les jeunes trouvent aussi dans les CIO un espace mettant gratuitement à leur disposition : ordinateurs, scanners, accès à internet, etc., devenus indispensables pour faire de nombreuses démarches en lien avec la scolarité (informations, dossiers, inscriptions...) et pouvant les accompagner dans leurs démarches dans les situations les plus complexes, si leur usage de ces outils est difficile pour elles et eux. Enfin, les CIO constituent aussi un lieu de travail collectif qui favorise le travail en équipe, coordonné, et le suivi dans le temps des actions à l'échelle d'un district scolaire et/ou bassin emploi-formation.

Pour autant, la politique de l'Etat envers les CIO semble être guidée, malgré la réaffirmation de leurs missions par une circulaire du Ministère d'avril 2017, par un souci d'économies budgétaires.

Ainsi, même si la Région n'a pas en soi pour vocation de pallier les carences de l'Etat, il apparaît indispensable de maintenir ce maillage de proximité dans le cadre d'une coopération Etat / Région. Des conventions en ce sens pourraient permettre de remettre à niveau ce réseau.

En renforçant ainsi la place des CIO dans le paysage francilien de l'AIO [Accueil – Information – Orientation], cela légitimerait leur coopération avec le SPRO.

On n'insistera pas assez sur l'expertise du réseau francilien des CIO, efficace et pertinent, qui de surcroît intervient aussi en soutien des plates-formes concernant les décrocheurs scolaires.

On notera que le projet de passage à un CIO par département n'est qu'une hypothèse d'un rapport récent et que, au moins pour une région telle que l'Île-de-France, compte tenu de la concentration de population qui y vit, y étudie (et y travaille), il s'agit d'une fausse bonne idée.

Les 54 heures d'orientation en EPLE³, une opportunité à saisir ensemble

L'utilisation de ces heures est certes de la responsabilité des équipes pédagogiques de chaque établissement, collège ou lycée mais elles ne sont ni financées, ni par ailleurs fléchées.

Toutefois, la Région a à son rôle de facilitateur à jouer, dans la mise à disposition de ressources externes (cf plus haut, le rapprochement avec le monde de l'emploi, p. 13 et p. 14).

Ce serait perdre une occasion d'aller en France vers une « école orientante » (concept initialement développé au Québec⁴), qui favorise une orientation choisie.

La Région et les rectorats devront entamer une réflexion partagée sur cette thématique.

³ Etablissement Public Local d'Enseignement

⁴ <http://www.cahiers-pedagogiques.com/La-contribution-de-l-approche-orientante-au-developpement-des-competences-dossier-Québec>

Question 3 : Comment développer le service public régional de l'orientation au plus près des besoins des bénéficiaires et des bassins d'emploi, de sorte que chaque Francilien ait accès au bon interlocuteur près de chez lui « sans franchir plus de deux portes » ?

Clarifier le pilotage de la politique d'orientation tout au long de la vie en Région Ile-de-France

L'orientation est un axe récent des politiques publiques régionales. Si le concept d'« orientation tout au long de la vie » est largement partagé à tous les échelons - européen, national et régional, les bouleversements législatifs et institutionnels, les transferts de compétences, ainsi que la demande des citoyens d'être davantage accompagnés dans leur parcours de formation et de travail, compliquent l'action régionale. Sans revenir sur les dispositifs d'urgence imposés par le calendrier national⁵, il demeure essentiel de clarifier ce pilotage régional.

Sur le plan politique, le champ de l'orientation est réparti entre un vice-président chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle et l'Apprentissage et trois déléguées spéciales (aux Campus des métiers et des qualifications, à l'Orientation, au Décrochage scolaire), rendant difficile une approche globale. La commission SPRO du CREFOP est un animateur majeur de la politique régionale et le lieu de sa discussion avec l'Etat. Elle doit irriguer les services techniques de la Région.

Sur le plan opérationnel, les actions concernant l'orientation restent dispersées. Elles peuvent donner l'impression de doubler, de rester incomplètes, de manquer d'ampleur. La cohésion opérationnelle sur la mise en œuvre d'une politique de l'orientation est d'autant plus importante qu'elle doit coordonner aussi des opérateurs nationaux (qui ont leurs propres objectifs).

Afin de garantir la cohérence de la politique régionale, les instances opérationnelles que sont le Carif-Oref régional Défi-Métiers et les équipes dédiées à la compétence information-orientation de la Région, peuvent être rapprochées.

Ainsi, il paraît essentiel d'étudier, de choisir et de mettre en œuvre une structuration de l'action régionale (dont la future agence Oriane peut constituer le dispositif amiral).

⁵ Le site Oriane par exemple dans le contexte de la mise en place de Parcoursup par le gouvernement

Un budget dispersé entre différentes directions

Les opérations orientation sont localisées dans trois présidences et directions :

- La Vice-présidence chargée de l'Emploi, de la Formation professionnelle et l'Apprentissage, et notamment du financement des missions locales et de Défi-Métiers ;
- La Vice-présidence chargée des Lycées et de l'Administration générale, avec le décrochage scolaire et Oriane ;
- La Vice-présidence chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec le service Orientation et formation supérieure, qui gère entre autres les Trophées Oriane (210 K€), les Cordées de la Réussite et le SPRO (200 K€). Ce service est composé d'un directeur, de 3 chargés de mission dont 1 pour l'orientation ;
- La DSO (délégation spéciale à l'orientation), qui n'a aucun budget propre.

Le Carif-Oref Défi-Métiers, financé par une convention Etat-Région, intervient largement sur les questions d'orientation avec des budgets et des équipes significatifs.

En outre le PRIC, Plan Régional d'Investissement dans les Compétences, identifie un soutien triennal (2019 – 2022) à deux actions de la Région concernant l'orientation : le déploiement de référents « orientation » par bassins d'emploi et une action liée à des développements numériques.

Enfin, la nouvelle compétence régionale en direction des publics scolaires implique le transfert « budgétaire » de 40 Equivalents Temps Plein de l'ONISEP.

Le Ceser ne peut donc pas procéder à une analyse pertinente du budget dédié à l'orientation à ce stade ; il serait ainsi intéressant de bénéficier d'un « jaune budgétaire » en la matière.

Concevoir la « première porte » d'une orientation au service de tous, et sur l'ensemble du territoire

Actuellement, les dispositifs d'orientation sont richement cartographiés sur le site Défi-Métiers, présentés sous deux segments : l'information-conseil et l'accompagnement-conseil. L'information-conseil, soit la « première porte », est disponible dans plus de 500 points d'accueil en Ile-de-France⁶. Cette profusion ne garantit pas l'accès à l'information. Au contraire, elle peut désorienter et décourager le bénéficiaire, qui pousse nécessairement plusieurs portes successives. Les acteurs eux-mêmes, s'ils accueillent volontiers tout type de publics, doivent souvent rediriger les personnes vers d'autres structures plus à même de les informer.

La multiplicité des acteurs s'avère en réalité un émiettement sur le territoire, qui par ailleurs présente des zones blanches. Des effets de concurrence sont même perçus par les acteurs de terrain. L'offre d'orientation reste peu lisible, peu explicite alors même que les attentes et les questionnements des citoyens sont concrets (« mon fils vient de quitter l'école », « je souhaite changer de métier », « j'aimerais me former »...). Par ailleurs, le suivi des demandeurs demeure faible, notamment entre les différentes actions d'orientation (acteurs différents, périodes différentes...).

En ce sens, l'information à l'orientation sans franchir plus de deux portes, telle que portée par l'ambition régionale, n'est pas garantie.

⁶ Voir page 8 de ce rapport

Construire un accueil professionnel de proximité pour tous les publics

L'observation de la structuration des lieux d'accueil et des pratiques des publics montre qu'il existe deux réseaux parallèles, qui se complètent. Les jeunes en première orientation et les salariés ou les demandeurs d'emploi en reconversion, ne se dirigent pas vers les mêmes lieux d'accueil.

L'idée n'est pas ici de sectoriser ou de cloisonner, mais de prendre en compte cette réalité du terrain pour mieux répondre aux demandes et aux habitudes des publics, et notamment des plus éloignés de l'emploi.

Le Ceser préconise la promotion de deux réseaux identifiés, basée sur le constat de l'existant actuel :

- Un réseau dédié pour les jeunes scolarisés ou récemment sortis du système éducatif, basé sur les CIO, SCUIO, CIDJ, prenant en compte les spécificités d'un public jeune, adolescent et les réponses ad hoc en matière d'orientation (Missions locales, garantie jeune, Ecole de la deuxième chance, formations initiales...). Des lieux externes aux établissements scolaires sont à privilégier ;
- Un réseau d'accueil pour une information - conseil « tous publics » (salariés, demandeurs d'emploi, jeunes en suite de parcours), davantage porté sur les métiers, tel que modélisé par les Cités des métiers. Celles-ci sont bien positionnées pour remplir l'objectif régional qu'est la mise en réseau des acteurs de l'orientation avec ceux du monde économique. Actrices du SPRO, elles représentent une porte d'entrée vers les entreprises, par les filières et les métiers.

Pour ce réseau « tous publics », il semble pertinent de privilégier des structures traitant déjà l'orientation (Cités des métiers, mais aussi Maisons de l'information sur la formation et l'emploi – MIFE -, Points emploi...) en visant un maillage territorial rapproché des bassins d'emploi et en commençant par les territoires excentrés, tels que la Seine-et-Marne et l'Essonne.

Pour les deux réseaux de l'orientation, il semble également pertinent de chercher à s'appuyer sur les mairies et les médiathèques, qui proposent souvent des ateliers d'information emploi / formation.

Un référentiel de la fonction d'accueillant généraliste pourrait être créé, sur le modèle de ce qui avait été développé par l'ancienne Région Rhône-Alpes.

Les Cités des métiers : un modèle à déployer en Ile-de-France

Il existe actuellement cinq Cités des métiers en Ile-de-France : Paris la Villette pour les départements 75 et 93, Saint-Quentin-en-Yvelines, Val-de-Marne, Nanterre et la dernière-née, la Cité des métiers du Grand Roissy. Cependant « Place des métiers », située à Emerainville en Seine-et-Marne, n'a pas pu continuer ses activités à la rentrée 2019, en raison d'un bouleversement dans le financement des CCI et d'une réorientation de leurs missions. Cette fermeture signifie la disparition d'un lieu d'accueil dédié à l'orientation dans un département excentré de la Région Ile-de-France.

La territorialisation des dispositifs d'information à l'échelon des bassins d'emploi doit être orientée vers cet objectif opérationnel de développement des accueils de proximité pour les bénéficiaires. Les étapes de diagnostic, d'information et de coordination devront demeurer aux mains des services régionaux.

Faire vivre ces lieux d'accueil en créant des pratiques communes

Un des objectifs prioritaires de l'organisation de ces lieux d'accueil est la définition d'un socle commun d'informations et de services, qui peut prendre la forme d'une charte de bonnes pratiques et d'un label. Celui-ci pourra reprendre la charte actuelle du SPRO, qui détermine les objectifs stratégiques et la déontologie, en ajoutant des référentiels précis pour les actions à mettre en œuvre (par exemple : « apprendre à s'orienter dans l'orientation », « apprendre à consulter les sites et documentation », « apprendre à utiliser les outils numériques développés », « chercher un accompagnement »). Ces actions peuvent être spécifiées selon les publics et les situations. L'approche qualité est à privilégier.

Par ailleurs, il est nécessaire de charter les conditions d'accueil, en particulier les horaires et les jours d'ouverture. En effet, les sites d'information-conseil doivent prévoir un accueil sur des plages horaires compatibles avec les habitudes des bénéficiaires (privilégier ainsi les fins de journée et les samedis). Ces lieux doivent être équipés en matériel informatique et en casques de réalité virtuelle.

Les professionnels de l'information-conseil devront être intégrés à l'ensemble des acteurs de l'orientation en Région Ile-de-France.

Enfin, des bilans quantitatifs et qualitatifs des actions devront être réalisés : fréquentation, typologie des recherches, satisfaction... .

Promouvoir ces lieux d'accueil

Afin de mieux identifier ces lieux, il est nécessaire de repenser la valorisation de ces espaces auprès des publics :

- Choisir une dénomination commune, « Centre Oriane » par exemple ;
- Référencer les lieux sur le site oriane.info (Défi-Métiers, rectorat...) ;
- Promouvoir les espaces auprès des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement, mais aussi auprès des « tiers concernés » (professeurs principaux, parents, travailleurs sociaux, éducateurs, entreprises inclusives (insertion et handicap), responsables des ressources humaines, associations et réseaux de lutte contre l'exclusion, de l'aide aux migrants...) ;
- Organiser les événements et les référencements « orientation Ile-de-France » au sein et en relation avec ces lieux dédiés ;
- Connecter l'ensemble des acteurs du bassin d'emploi avec ce lieu (réunions, présentations publiques, visites événementielles) ;
- Concevoir une programmation événementielle ;
- Se rapprocher des milieux économiques, en synergie avec le maillage économique territorial.

Construire et animer la communauté des acteurs de l'orientation au bénéfice des parcours

Le nombre important d'opérateurs franciliens se relayant sur un même parcours impose de renforcer leur coopération et de mutualiser leurs pratiques, afin d'articuler leurs actions de manière cohérente et fructueuse.

Aussi, créer un dialogue entre tous les acteurs, quelle que soit leur intervention, est gage de la compréhension de l'action publique concernant l'orientation. La Région doit être pilote de cette coordination pour :

- Renforcer et développer les actions de formation continue des acteurs, de partages d'expérience, de développement d'outils communs (tels que des MOOC)... souvent plébiscités et reconnus par ces professionnels. Ces actions doivent être gratuites et diffusées largement aux professionnels identifiés ;

- Faciliter l'accès aux formations pour les personnes en parcours accompagnés (qu'il s'agisse de remédiations, de compétences transversales, de professionnalisation, ou de qualification) pour maintenir la dynamique et garantir l'efficacité de l'accueil, notamment en accélérant l'interopérabilité entre les systèmes d'information des opérateurs ;
- Elargir la communauté des acteurs de l'orientation aux professionnels de l'inclusion (insertion, handicap, prévention, justice), aux réseaux de l'accompagnement associatif (tels que Force Femmes, Fondation Agir Contre l'Exclusion, Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion, Solidarités Nouvelles face au Chômage, Mozaïk RH...) pour leur connaissance du terrain professionnel, des filières, des métiers et des entreprises, leur capacité d'innovation et d'approche de nouveaux publics, ainsi qu'aux Directions des ressources humaines des entreprises et organismes recruteurs maillés avec ces réseaux ;
- Fédérer et coordonner les actions des opérateurs en valorisant une approche par les situations (handicap, « illectronisme », retour tardif à l'emploi...) et par les événements déclencheurs de situations (migration, naissance d'un enfant, divorce, « burn out »...) et non plus par les statuts (jeunes de - 26 ans, chômeurs de longue durée, bénéficiaire du RSA...) pour stimuler les coopérations inter-réseaux, garantir la continuité des parcours et intégrer les réseaux spécialisés ;
- Outiller ces acteurs de dispositifs innovants (cf question 4).

Question 4 : Comment stimuler l'innovation pour optimiser la diffusion de l'information, le conseil et l'accompagnement à l'orientation ?

La stratégie régionale de l'orientation est déjà riche de propositions dans le registre de l'innovation technologique ou organisationnelle, comme la création d'une agence régionale de l'orientation, ou le recours à l'immersion virtuelle. Les idées existent et bien souvent les réalisations également. En la matière, l'engagement et le soutien structuré de la Région dans la durée permettront l'efficacité de ces initiatives.

Réussir la création d'une agence régionale de l'orientation

La réunion des outils, des équipes et d'un budget au sein d'une agence régionale est une solution efficace pour mettre en œuvre l'action publique francilienne en matière d'orientation. Elle est prévue dans la Stratégie régionale présentée en mai 2019. Cette option a été choisie et mise en œuvre par plusieurs Régions françaises (voir encadré).

Le Ceser préconise une structuration de l'agence selon les principales missions suivantes :

- Coordonner tous les acteurs de l'orientation : cartographie, agenda et événements, et relayer et promouvoir leurs actions ;
- Piloter le réseau de proximité de l'orientation (cf question 3) ;
- Accompagner les professionnels : les informer et les former ;
- Gérer le site internet dédié à l'orientation, oriane.info.

La future agence de l'orientation est évidemment à mailler avec le Carif-Oref Défi-Métiers, déjà compétent sur la formation et l'emploi mais aussi de manière croissante sur l'orientation. Son budget, ses équipes et ses actions peuvent être abondés des transferts de l'ONISEP et du PRIC.

Les démarches des autres Régions françaises : vers une structuration propre de la compétence orientation

Dans la continuité des réformes de la formation, plusieurs Régions ont déjà annoncé la constitution de services structurés ad hoc, notamment par la création d'agences de l'orientation :

- La Région Nouvelle-Aquitaine a créé « Cap Métiers », l'Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi, constituée en 2018 avec la réunion de trois Carif-Oref régionaux ;
- La Région Occitanie crée des « Maisons de l'orientation », lieux d'accueil de proximité pour tous les publics ;
- La Région Normandie annonce la création d'une Agence régionale de l'orientation dotée de 4 millions d'euros (juin 2019) ;
- La Région Grand Est appelle à la création d'« un grand service de l'orientation » avec un budget connexe, en coopération avec l'Etat.

Repositionner le site oriane.info vers une orientation pour tous

Le site internet oriane.info, créé en 2018 en pleine actualité sur les enjeux de l'orientation des lycéens, privilégie actuellement les questions d'orientation initiale et s'adresse volontairement à un public jeune (utilisation du tutoiement par exemple). Cependant, il a vocation à offrir une information « tout public » sur l'orientation dès sa mise en ligne (cf rubriquage ci-dessous).

Oriane.info doit être conçu comme un portail :

- Il renvoie vers un ensemble de ressources, de sites de toutes origines ;
- Il promeut les contenus, les actions, les prestations, les accompagnements développés par les différents acteurs ;
- Il présente un agenda à jour des actions de tous les partenaires sur l'ensemble du territoire ;
- Il est promu et référencé avec les outils d'un site internet grand public et évalué de la même manière (qualité du déploiement et des mises à jour, fréquentation qualifiée, analyse des parcours en ligne, satisfaction des utilisateurs).

Le Ceser recommande de réfléchir au repositionnement du site oriane.info, c'est-à-dire :

- Revoir les typologies d'entrées sur le site : le portail actuel présente des rubriques liées aux statuts des individus, alors qu'une approche par les questionnements ou les objectifs des personnes en recherche d'orientation paraît plus pertinent (cf encadré ci-dessous à propos du portail de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Maîtriser et contrôler les contenus et les liens proposés par le portail : une équipe dédiée est indispensable pour garantir une information objective, exhaustive et gratuite ;
- Articuler les sites oriane.info et Défi-Métiers, pour éviter les doublons en termes de publics-cibles et de contenus.

Comparaison entre les sites dédiés à l'orientation de la Région Ile-de-France et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Alors que le site oriane.info propose une entrée par publics, le site développé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose une entrée par des questionnements concrets de tous les demandeurs :



Recenser ou créer des outils ludiques et numériques pour l'intérêt et l'attractivité des filières

Le Ceser est conscient que certaines filières subissent une désaffection, qui résulte de problématiques de conditions de travail, de qualité au travail, ou de rémunérations. Cependant, le Ceser préconise de participer à l'amélioration de l'intérêt et l'attractivité de certains métiers, notamment en direction des publics digital natives, qui n'utilisent pas les outils traditionnels (fiches métiers par exemple) pour s'informer.

Les filières concernées par cet effort peuvent être celles qui manquent traditionnellement de main d'œuvre (hôtellerie-restauration, médico-social, bâtiment...) tout comme les nouvelles filières de l'économie verte ou digitale.

Il s'agit de recenser ou de créer des approches ludiques et numériques des métiers et filières avec des dispositifs d'immersion virtuelle, des jeux vidéo, ou encore des vidéos courtes et immersives.

Pour ce faire, il convient de :

- Favoriser les partenariats avec les branches pour créer, promouvoir et diffuser ces outils ;
- Communiquer sur ces dispositifs via les réseaux de l'orientation grand public ;
- Equiper tous les lieux d'accueils de proximité de la Région (réseau jeunes et réseau « tous publics ») de matériel informatique, de casques virtuels et de contenus. Les dispositifs d'accueil temporaire (salons de l'apprentissage ou de l'emploi), les dispositifs mobiles tels que le camion de la Mission locale de Paris, ou encore les Cités éphémères des métiers devront aussi bénéficier de ces mêmes outils ;
- Développer le projet de FabLab (qui répond à cet objectif d'amélioration de l'intérêt et de l'attractivité de certaines filières) en totale corrélation avec l'existant, notamment auprès des structures consulaires, des filières elles-mêmes et des start-ups qui produisent les outils. L'offre qui en découle doit être gratuite et objective ;
- Mettre en ligne et associer tous ces outils.

Faciliter, promouvoir, encourager l'immersion en entreprise

Les acteurs de l'orientation, en charge de motiver, d'inspirer les personnes accompagnées, sont tous formels : l'orientation est facilitée lorsque l'on peut approcher réellement les métiers, manipuler des techniques et des outils, vivre au sein de communautés de travail, expérimenter des relations de travail... .

L'immersion en entreprise concerne les jeunes en recherche d'une première orientation comme les personnes en transition professionnelle. Il existe plusieurs dispositifs immersifs actuellement : le stage de 3^{ème}, le service civique, les PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) de Pôle Emploi, les ateliers découvertes des métiers, les stages (notamment conventions courtes 5 jours de la CCI Ile-de-France pour les collégiens et lycéens).

Une définition partagée de ce qu'est une période d'immersion à vocation d'orientation peut être élaborée afin d'éviter les risques de dérive. Pour le Ceser, l'immersion vise à valider un projet de formation ou un projet professionnel dans un secteur particulier :

- Elle est avant tout une observation, éventuellement participative ;
- Elle est toujours accompagnée par un tuteur volontaire qui offre à voir son métier ;
- Elle n'est pas productive même si de petites tâches peuvent être proposées à l'expérimentation ;
- La personne n'est pas formée au métier qu'elle observe pendant l'immersion ;
- La période d'immersion n'a pas pour objectif de valider une formation dans le domaine considéré ;
- La durée de la période d'immersion est limitée.

Le Ceser suggère alors de :

- Recenser et promouvoir les entreprises, les services publics ou les organismes qui acceptent d'accueillir des personnes en immersion, et valoriser ces professionnels qui contribuent à l'orientation. Les entreprises qui recrutent des apprentis peuvent être recensées et valorisées de la même manière ;
- Recenser les plateaux techniques, qui constituent d'autres opportunités d'immersion dans les métiers, avec leurs spécificités, leur accès et leur disponibilité au profit de tous les acteurs du territoire. Une programmation régulière, largement communiquée, constituera un repère essentiel de la Stratégie régionale de l'orientation ;
- Encourager particulièrement l'immersion avant l'orientation en apprentissage, et avant toute formation dans l'objectif d'une reconversion professionnelle, afin de sécuriser l'investissement en formation et prévenir le risque de rupture de parcours ;
- Proposer, pour les situations de travail présentant des risques de sécurité ou d'accès réglementé, la mise à disposition d'outils de réalité virtuelle au sein des entreprises.

Développer l'orientation tout au long de la vie jusqu'à la transition post professionnelle

Si le service public de l'orientation est au service du développement des personnes et non pas uniquement de l'appareil productif, il doit permettre aux personnes en fin de carrière professionnelle d'envisager leur bien-vivre et leur utilité sociale pendant leur retraite. Si cette dernière transition ne permet pas de bénéficier de Conseil en évolution professionnelle, elle peut en revanche mobiliser un CPF pour s'investir au profit de l'économie solidaire et sociale, poursuivre des activités, et notamment constituer une force compétente pour favoriser l'orientation ou la réorientation des plus jeunes.

Ainsi, l'orientation au-delà de la vie professionnelle peut aussi être une perspective de réflexion pour l'action régionale.

Conclusion

Des politiques publiques d'information et d'orientation efficaces garantissent la pertinence des investissements dans la formation et demeurent la meilleure perspective d'un emploi durable. C'est pourquoi il est aujourd'hui indispensable que la Région Ile-de-France se saisisse de ce défi de l'orientation, à la hauteur des besoins et des demandes exprimées par les Franciliennes, les Franciliens et les acteurs de la société civile organisée.

Il est important de veiller à la coopération entre décideurs et à la coordination de tous les acteurs de l'orientation et des lieux d'accueil. Cette coopération est au cœur des enjeux pour la réussite de cette stratégie d'orientation en Ile-de-France.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées et rencontrées qui, par leurs expérience et expertise, ont contribué à éclairer le travail de la commission.

Les qualités et fonctions des personnes citées le sont au moment de leur audition ou de leur entretien par la commission.

- Les auditions suivantes :

- Sandrine LAMIRE-BURTIN, Conseillère régionale déléguée spéciale à l'orientation ;
- Anne PERE-BRILLAULT, Conseillère régionale, Présidente de la commission orientation (SPRO) du CREFOP.

- Les entretiens suivants :

- Brahim MESSAOUDI, Membre de la commission orientation du CREFOP ;
- Jean-Christophe ULMER, Chargé de mission « orientation tout au long de la vie », Région Ile-de-France ;
- Sylvie AMICI et Joé de VALVERDE, Psychologues de l'Education nationale ;
- Elisabeth AUFRAY et France LISE-PIOCHE, Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine ;
- Marjorie LECELLE, Responsable emploi formation, MEDEF Ile-de-France ;
- Bruno GARCIA, Délégué régional, Fédération des entreprises d'insertion Ile-de-France ;
- Yoan PIKTOROFF, Conseiller Pôle Emploi ;
- Kouloum LOGEROT, Directrice régionale, Uniformation ;
- Françoise LEMAIRE, Directrice des Opérations, Défi-Métiers ;
- Valérie MULLER, Présidente et Audrey LELOUCHE, Conseillère Métiers, Place des Métiers et Jean-Robert JACQUEMARD, Président, CCI de Seine-et-Marne ;
- Laurent HUGOT, Directeur régional, ONISEP ;
- Thierry JARLET, Directeur général, Cécile DUCROS, Directrice des pôles Compétences, Inclusion et Entreprises, Anne MICHAUT, Directrice chargée des Systèmes d'Information et de l'Observatoire, Mission locale de Paris ;
- Elise MOISON, Déléguée générale et Mélanie TATE, Responsable Emploi en Ile-de-France, Force Femmes ;
- L'équipe du dispositif TAE (Travailler et apprendre ensemble), ATD Quart Monde Noisy-le-Grand ;
- Lahouari MERABTI, Délégué régional Ile-de-France et Evelyne BALMES, Déléguée régionale adjointe, AGEFIPH ;
- Jean-Louis PONTET, Chef du service Orientation et formations supérieures, Région Ile-de-France.

Liste des membres de la commission Emploi

Philippe LENGRAND
Président de la commission

Anne-Sophie de BOULOIS
Jean-Marc CELLIER
Rapporteurs

Catherine BALAZOT

Irène HUARD

Cécile BARATEAU

Olivier HUE

Patrice BEDOURET

Joëlle LELLOUCHE

Christine BESSARD

Séverine LEMIERE

Gisèle BILLARD

Marie LEPRETRE

Marion BLANK

Elise MOISON

Marc BONNET

Catherine PACHERIE-SIMERAL

Thierry COLLE

Jocelyne PSZCZOLKOWSKI

Stella DELOUIS-VERNE

Jean-Louis RABOURDIN

Corinne DOS SANTOS MALHADO

Lionnel RAINFRAY

Mireille FLAM

Céline RECCHIA

Saleha GHERDANE

Alain RIBIERE

Manuella HAENEL

Joëlle VOITON

Chargée de mission : Marie LE FALHER

Liste des membres de la commission Education, Formation, Enseignement et Recherche

Joëlle PARIS
Présidente de la commission

Philippe ANTOINE

Jean-Baptiste KIEFFER

Sandrine AYUSO

Joëlle LELLOUCHE

Jean-Bernard BESSARD

Séverine LEMIERE

Jean-Marc CELLIER

Nathalie MACHON

Jean-Max CHARPENTIER

Nathalie MAGNILLAT

Isabelle CHAUMONT-HUYET

Myriam MENEZ

Isabelle COVILLE-LEVERGER

Hélène RAMAJO

Claire DADOU-WILLMANN

Alain RIBIERE

Elisabeth DETRY

Alexane RIOU

Patricia FRANCOIS

Laurent ROUSSEL

Joëlle GAUTHIER

Nicole SERGENT

Yann HILAIRE

Rémy SIDOUN

Irène HUARD

Daniel TERRA JORGE

Lolita HUBERT

Chargé de mission : Laurent MAILLOT

Glossaire

AIO : Accueil, information, orientation

APEC : Association pour l'emploi des cadres

BAIP : Bureau d'aide à l'insertion professionnelle

CARIF-OREF : Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CEP : Conseil en évolution professionnelle

CET : Conseiller de l'enseignement technique

CIDJ : Centre d'information et de documentation jeunesse

CIO : Centre d'information et d'orientation

CMA : Chambre de commerce et d'artisanat

COP : Conseiller en orientation professionnelle

CREFOP : Comité régional de l'emploi de la formation et l'orientation professionnelles

CPF : Compte personnel de formation

ELGPN : European lifelong guidance policy network

EPL : Etablissement public local d'enseignement

ETP : Equivalent temps plein

MIFE : Maison de l'information sur la formation et l'emploi

MOOC : Massive open online course, en français formation en ligne ouverte à tous ou FLOT

ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions

OPCO : Opérateur de compétences

OTLV : Orientation tout au long de la vie

PIJ : Point information jeunesse

PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel

PRIC : Plan régional d'investissement dans les compétences

PSYEN : Psychologues de l'éducation nationale

SCUIO – IP : Service commun universitaire d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle

SPRO : Service public régional de l'orientation

Bibliographie

Rapports et avis

Conseil régional d'Ile-de-France, rapport n° CR 2019-023 - Stratégie régionale de l'information et de l'orientation tout au long de la vie, 28 mai 2019

Conseil régional d'Ile-de-France, rapport n° CR 2017-01 - Le contrat de plan régional pour le développement de l'orientation et de la formation professionnelle, 2017

Conseil économique, social et environnemental (CESE), avis n° 2018-12 - L'orientation des jeunes, Mme Laure DELAIR et M. Albert RITZENTHALER, 11 avril 2018

Conseil économique social et environnemental (Ceser) d'Ile-de-France, avis n° 2009-02 - La politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie, 16 mars 2009

Conseil économique social et environnemental (Ceser) d'Ile-de-France, avis n° 2013-08 - Le plan francilien pour le développement de la formation professionnelle 2013- 2014, 13 juin 2013

Conseil économique social et environnemental (Ceser) d'Ile-de-France, avis n° 2016-14 - La contribution des politiques éducatives de la Région Ile-de-France à la réussite de tous les lycéens, 9 novembre 2016

Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Régions de France, Cadre national de référence entre l'Etat et Régions de France : Pour une orientation scolaire au service de la réussite des élèves, 28 mai 2019

Etudes, enquêtes et documents de travail

France Stratégie, document de travail n° 2019-01 Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information, 2019

France Stratégie, note de synthèse Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité, 2019

Pascal CHARVET, IGEN honoraire, avec la collaboration de Michel LUGNIER, IGEN, et de Didier LACROIX, IGAENR, Refonder l'orientation. Un enjeu Etat – régions, remis au ministre de l'Education nationale et de la jeunesse le 25 juin 2019

CNESCO, Les préconisations du CNESCO pour aider les élèves à construire leur parcours d'orientation, 2018

CNESCO, Comment l'école aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? Dossier de synthèse, 2018

Le Lab'Ho, S'orienter aujourd'hui. Décryptages, dynamiques et enjeux, septembre 2019

Région Rhône-Alpes, Le référentiel de la fonction d'accueillant généraliste, décembre 2012

Textes législatifs et réglementaires

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)